

**GRAND PROJET FERROVIAIRE** **GPSO** Bordeaux-Toulouse  
**DU SUD-OUEST** Bordeaux-Espagne

**Groupe de travail n°6**

---

**Foncier et patrimoine**

Bayonne, le 13 septembre 2011

## *Ordre du jour*

- Rappel des conclusions du COPIL du 23 juin 2011
- Présentation du tracé optimisé
- Echanges sur les principales emprises associées au tracé
- Echanges et contributions du groupe de travail sur les principales mesures d'accompagnement foncier et patrimonial
- calendrier

# *Rappel conclusions du COPIL du 23 juin 2011*

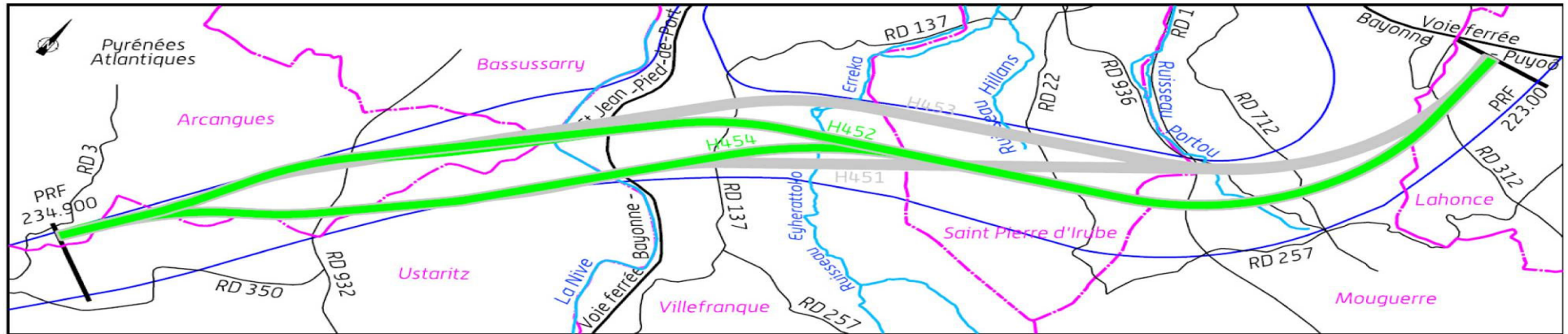


- Secteur 450 : deux hypothèses H452 et H454 sont conservées
- Secteur 460 : une seule hypothèse de tracé H461
- Secteur 470 : deux hypothèses sont conservées côté océan : H472 et H473

# *Synthèse des résultats de la comparaison sur le secteur 450*

- **Ce secteur concerne les communes de :**
  - Bayonne
  - Lahonce
  - Mouguerre
  - St Pierre d'Irube
  - Villefranque
  - Bassussary
  - Ustaritz
  - Arcangues
- **Secteur à fort enjeux sur le milieu humain : environ 1300 bâtis dans le fuseau de 1000 m**
- **4 hypothèses de tracé envisagées (H 451, 452, 453 et 454) cherchant à éviter au maximum les habitations**
- **2 hypothèses de raccordements au sud de la gare de Bayonne**
- **Linéaire d'environ 12 km de ligne nouvelle**

# Synthèse des résultats de la comparaison sur le secteur 450



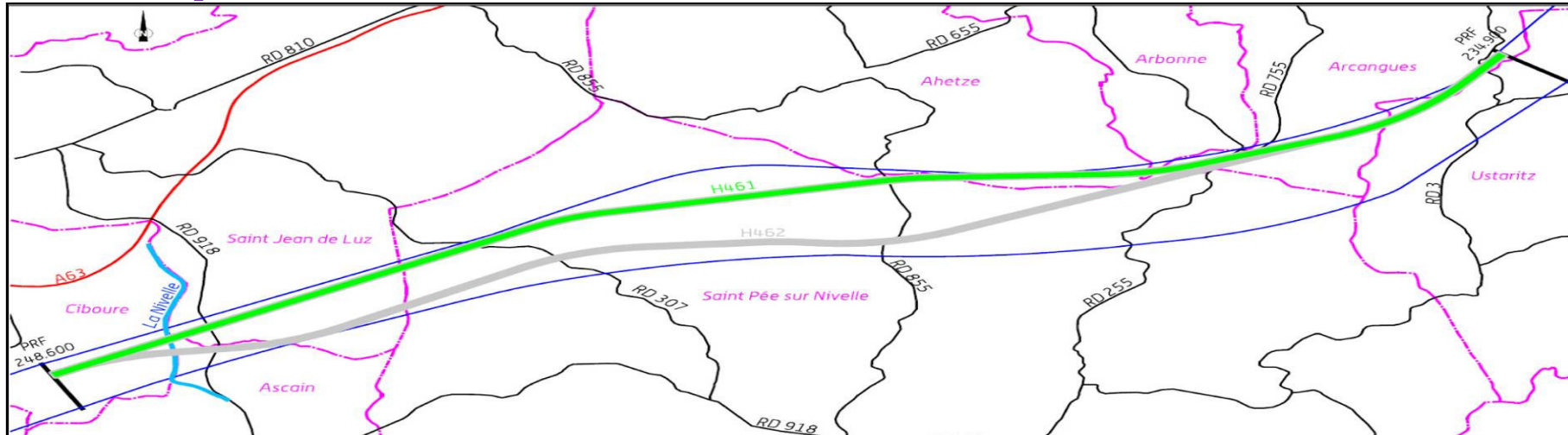
- Conformément aux recommandations du rapport de Mme Meaux, toutes les hypothèses permettent l'évitement au maximum des zones bâties, notamment par la mise en place d'ouvrages souterrains dès que possible.
- L'hypothèse H454 envisagée au moment du Copil de juin 2011 présente encore aujourd'hui un risque élevé de faisabilité du tunnel sous le quartier d'Arruntz à Ustaritz avec un impact potentiel important sur des zones urbanisées en cas d'impossibilité de réalisation du tunnel.
- Les investigations menées sur l'hypothèse H452 durant l'été ont permis de confirmer l'absence du pique-prune. Des mesures visant à améliorer la co-visibilité avec la villa Berrietz sont en cours de mise au point.

**=> Entre les deux hypothèses de tracé H452 et H454 soumises à la concertation, la comparaison et les études d'optimisation conduisent RFF à proposer la poursuite des études sur l'hypothèse H452.**

## *Synthèse des résultats de la comparaison sur le secteur 460*

- **Ce secteur concerne les communes de :**
  - Ustaritz
  - Arcangues
  - Ahetze
  - Arbonne
  - St Pée sur Nivelles
  - St Jean de Luz
  - Ascain
  - Ciboure
- **Secteur moins densément urbanisé avec notamment la traversée de la forêt de Saint Pée sur Nivelles : environ 180 bâtis dans le fuseau de 1000 m**
- **2 hypothèses de tracé envisagées : H461 et H462 (de part et d'autre du CET de St Pée sur Nivelles)**
- **Linéaire d'environ 13,7 km de ligne nouvelle**

# Synthèse des résultats de la comparaison sur le secteur 460

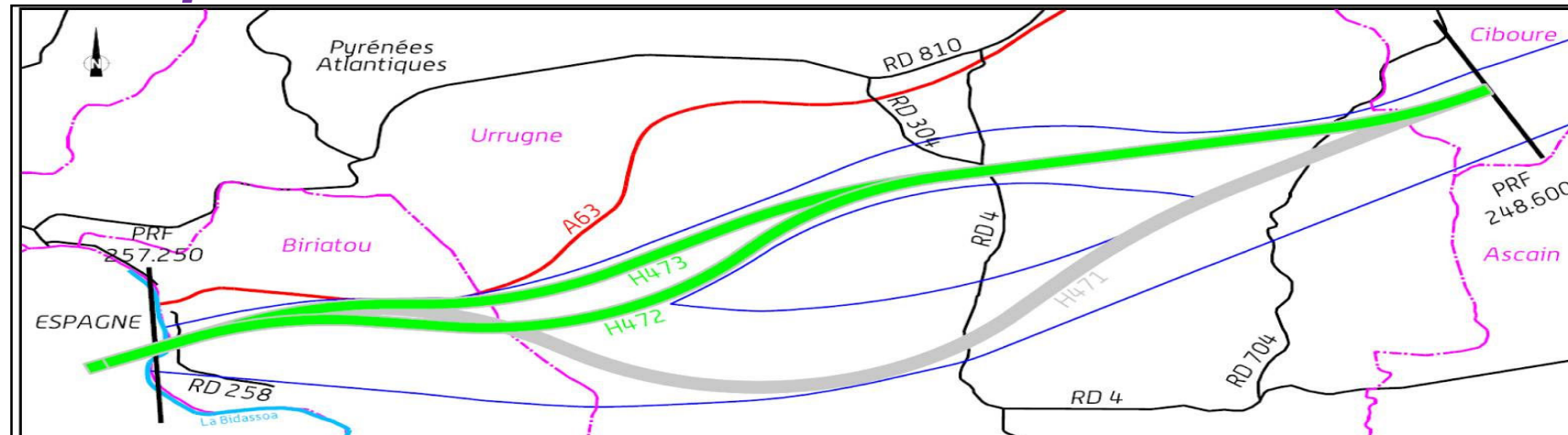


- Evitement des zones urbanisées par un tracé en plan adapté ou par des ouvrages souterrains préservant le bâti de manière équivalente pour les deux hypothèses, et les zones de paysage emblématiques pour H461 conformément aux recommandations du rapport de médiation de Mme Meaux.
  - L'hypothèse H461 est globalement plus favorable au regard des enjeux environnementaux, mais présente un coût supérieur d'environ 70 M€.
  - Les investigations complémentaires menées depuis juin confirment la présence avérée du pique-prune sans possibilité d'évitement sur l'hypothèse H462.
- => La comparaison et les études d'optimisation conduisent RFF à proposer à la concertation la poursuite des études sur l'hypothèse H461.**

## ***Synthèse des résultats de la comparaison sur le secteur 470***

- **Ce secteur concerne les communes de :**
  - Ciboure
  - Urrugne
  - Biriadou
- **Des enjeux importants sur le milieu humain sur les communes d'Urrugne et de Biriadou : au total près de 560 bâtis dans le fuseau en grande partie « coté montagne »**
- **3 hypothèses de tracé envisagées qui ne permettent pas d'éviter totalement les zones bâties notamment pour H 471 (coté montagne)  
Elles sont plus favorables sur ce plan pour H472 et H473 (coté océan)**
- **Linéaire d'environ 8,7 km de ligne nouvelle**

# Synthèse des résultats de la comparaison sur le secteur 470



- L'hypothèse H471 (côté montagne) est la plus défavorable sur le milieu humain (traversée d'une zone fortement urbanisée et impact plus important sur les surfaces agricoles) et sur le milieu naturel (ressource en eau).
- Les hypothèses H472 et H473 sont équivalentes vis-à-vis du bâti, mais H472 est plus onéreuse d'environ 50 M€.
- L'hypothèse H473 après levée des incertitudes cet été concernant la proximité avec l'Untxin et la faisabilité d'un tunnel en limite de commune d'Urrugne constitue une solution performante vis-à-vis des enjeux environnementaux et du coût.

**=> Entre les deux hypothèses de tracé H472 et H473 soumises à la concertation, la comparaison et les études d'optimisation conduisent RFF à proposer la poursuite des études sur l'hypothèse H473.**

# *Présentation du tracé optimisé*

## *Optimisations générales*

- Géométrie : calage en plan et du profil en long
- Transparence écologique
- Rétablissements des communications franchies par le tracé (routiers, DFCl, réseaux, Grande faune, agricole, randonnée)
- Prise en compte de l'hydraulique (bassins/ OH)
- Calage des équipements ferroviaires

Et précision des mesures d'insertion : paysage, acoustique, milieux naturels...

## *Focus sur les optimisations de tracé*

- Villefranque : calage du tracé H452 afin d'éviter un rescindement du ruisseau de Bellegarde => tranchée couverte supplémentaire au droit des habitations
- Arcangues : décalage du tracé H452 d'environ 100 m et mise en place d'une tranchée couverte au droit de RD932
  - **Éloignement de la Villa Berrietz, monument inscrit**
  - **Évitement des secteurs potentiels habitats pique-prune**
  - **Prise en compte demande de la commune d'Arcangues (TC RD932)**
  - **TC rallongée et limitation des emprises au lieu-dit Larreburea**

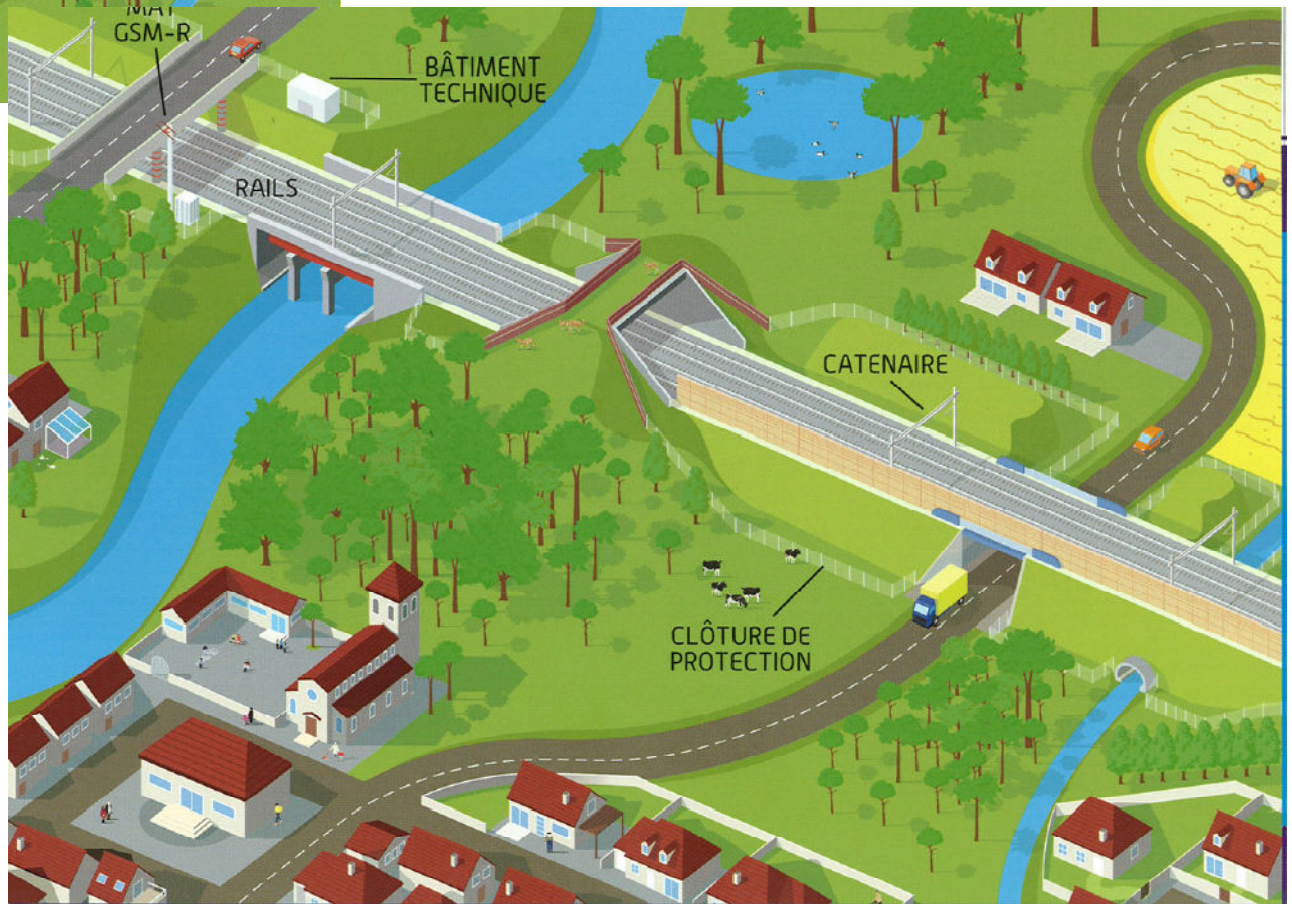
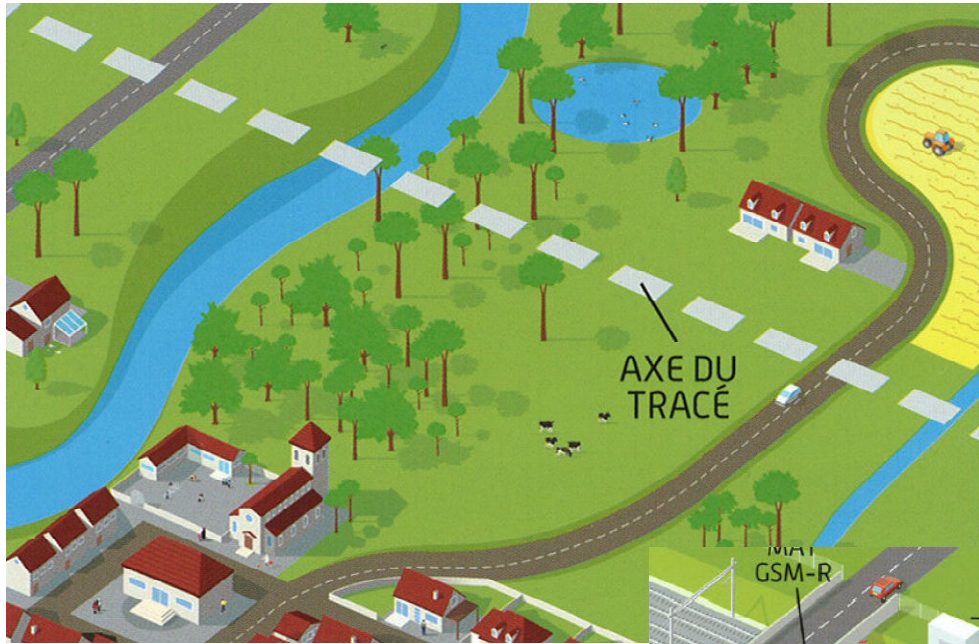
## *Focus sur les optimisations de tracé*

- Saint-Pée-sur-Nivelle : ripage côté océan H461 :
  - **limitation des emprises sur des habitats naturels à enjeux très forts**
  - **Éloignement du hameau de Marmantzoa incidences visuelles et acoustiques limitées**
- Urrugne/ Biriadou :
  - **rétablissement de la RD4 le moins impactant possible,**
  - **rétablissements hydrauliques et écologiques assurés,**
  - **Eviter tout impact sur le fleuve Untxin,**
  - **Franchissement de la Bidassoa (calage du PL)**

## *Les emprises associées au tracé*

## *Les éléments qui influent sur l'emprise*

- Hauteur du remblai ou du déblai
- Aménagements paysagers ou acoustiques
- Section de voie d'évitement
- Assainissement longitudinal (fossés, bassins)
- Dispositifs de sécurité (clôtures)
- Équipements ferroviaires (base travaux, sous-station électrique)



## *Quelques chiffres sur le tracé en cours d'optimisation (département 64, Adour-Espagne)*

- 35,6 km de ligne nouvelle entre l'Adour et la frontière + 2,2 km pour le raccordement sud de Bayonne
- Ouvrages d'arts et ouvrages souterrains
  - 16 viaducs ferroviaires >> longueur cumulée environ 8,3 km
  - 14 ouvrages souterrains>> longueur cumulée environ 13,2 km
- Emprise totale du tracé : environ 325 ha
- Acquisition de bâti envisagée (sous l'emprise du projet) : 41 bâtis à acquérir dont la moitié sur Arcangues et Urrugne
  - 13 bâtis sur la commune d'Arcangues
  - 7 bâtis sur la commune d'Urrugne

**Au total moins de 3% des bâtis situés dans le fuseau seront concernés par une acquisition**

## Emprise agricole et sylvicole

Surface agricole totale (ha)	Surface agricole en HVA (ha)	Nbre bâti agricole concerné	Nombre d'exploitations concernées
137	1	1 siège (Mouguerre)	42

Surface sylvicole en ha	surface sylvicole en doc de gestion durable	Nbre de palombières	Nombre de points d'eau/ réserves d'eau
137	Non connu	4 (Saint Pée x2, Ustaritz, Arcangues)	1 (lac à Urrugne)

- 56 chemins forestiers/ ruraux/ DFCl coupés
- 27 rétablissements forestiers / ruraux / DFCl
  - + 29 en viaducs/ ouvrages souterrains

# *Les mesures principales envisagées*

## *Pour les effets de coupure*

- Rétablissements des cheminements agricoles et accès aux parcelles agricoles
- Rétablissements des réseaux d'irrigation et de drainage
- Rétablissements des chemins forestiers/ ruraux / DCFI
  - Environ 20 principes de rétablissements des DFCI validés par ASA DFCI/ SSSO
- Rétablissements des points et réserves d'eau pour la lutte contre l'incendie
- reconstitution de lisières pour éviter les risques de chablis

## *Pour les effets de substitution*

- **Procédures d'aménagements fonciers agricoles et forestiers ou réorganisation foncière (échanges de terrains)**
  - Avec inclusion ou exclusion d'emprises
  - Pas d'aménagement foncier
  - En lien avec le Conseil général du 64
- **Constitution de réserves foncières**
  - Anticipation à prévoir dès le stade d'enquête publique
- **Mesures compensatoires**
  - Reboisements de délaissés
- **Aides individuelles/ indemnisations**
  - Protocoles d'accord signés entre le Maître d'Ouvrage et les organisations professionnelles agricoles et sylvicoles

## LES AMENAGEMENTS FONCIERS



*Etat initial*



**Pas de remembrement**  
La ponction foncière du projet ne s'accompagne d'aucun ré-aménagement du parcellaire.

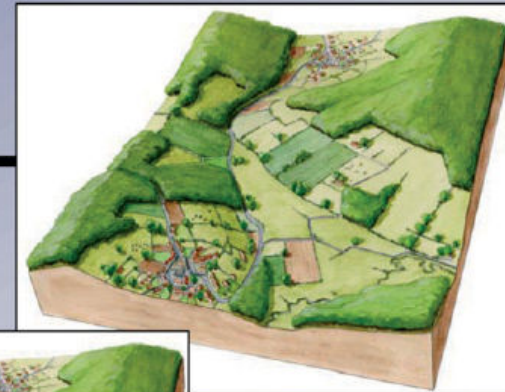


**Remembrement avec exclusion**  
L'emprise ponctionnée par le projet n'est pas prise en compte dans l'aménagement foncier.



**Remembrement avec inclusion**  
L'emprise ponctionnée par le projet est prise en compte dans l'aménagement foncier.

*Etat initial*



*Situation projet sans remembrement*



*Situation projet avec remembrement*



# *Rappel du planning prévisionnel*

- **Tracé à approfondir**
  - Etudes approfondies du tracé et insertion : juin à septembre 2011
- **Proposition d'un tracé consolidé : automne 2011**
  - Concertation de proximité et ajustements : septembre/octobre 2011,
  - Consultation du public : en novembre 2011,
  - Synthèse des avis : début décembre
  - COTER mi-décembre 2011
  - **COPIL début 2012**
- **Remise du dossier support pour approbation ministérielle : début 2012**
- **Etude d'impact, préparation dossier d'enquête publique : 2012**
- **Avis sur dossier (CIA et AE): 1 semestre 2013**
- **Enquête publique : automne 2013**